

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 33 /2025

Annaba le, 19/01/2025

A

Monsieur Hamza Aissa

Cité 30 logts social participatifs Bat A Bloc 01 local N°01 Ain Assel El Tarf

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation Bouzered CDC_Lot1

Bon de commande N° : 421 du 29/12/2024, ODS N° : 429/2024 du 29/12/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 31/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délais consommé (15 jours consommés sur 17 jours accordés), aussi les moyens humains et matériels déployé pour la réalisation de ce projet ne sont pas en adéquation à vos engagements dans le cahier des charges.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 08 jours vous ai accordé pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



0005 21
Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad